Ontario

Feuille de renseignements

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

DON D'ORGANES ET DE TISSUS

Le 29 juin 2009

Afin d'augmenter le nombre de don d'organes et de tissus, le gouvernement de l'Ontario a modifié le mode d'inscription des décisions des Ontariennes et des Ontariens. Désormais, nous ne recueillerons que les décisions positives pour le don d'organes et de tissus.

Un donneur d'organes et de tissus peut sauver jusqu'à huit vies et améliorer jusqu'à 75 autres vies. En inscrivant votre consentement au don dès aujourd'hui, vous pouvez jouer un rôle déterminant dans la vie d'Ontariennes et d'Ontariens qui attendent un organe ou un tissu.

Si vous avez 16 ans ou plus, vous pouvez inscrire votre consentement au don d'organe ou de tissus à la suite de votre décès. Vous pouvez remplir un **Formulaire de consentement au don de vie - Inscription pour don d'organes et de tissus humains (3750-84)** et le présenter à ServiceOntario.

Pour obtenir un formulaire d'inscription :

- Accédez directement au formulaire 3750-84 (version PDF) : www.giftoflife.on.ca/3750-84F.pdf
- Accédez au site Web du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (Formules en ligne) : www.health.gov.on.ca
- Accédez au site Web du Réseau Trillium pour le don de vie : www.giftoflife.on.ca
- Accédez au site Web SantéOntario : www.santeontario.ca
- Visitez votre bureau de ServiceOntario (service de carte Santé), bureau de l'Assurance-santé ou centre de liaison

Indiquez votre numéro de carte, votre nom, votre date de naissance et votre adresse sur le formulaire. Vous pouvez indiquer si vous consentez à donner vos organes ou vos tissus pour une transplantation ou pour une transplantation et la recherche. Votre accord pour la transplantation et la recherche signifie que vos organes et tissus seront prélevés comme dans le cas d'une transplantation tout court. Votre dépouille sera disponible et présentable pour des funérailles.

Cependant, cela n'est **pas** la même chose que léguer votre corps à la science ou à une école de médecine. Vous pouvez également indiquer les organes et tissus que vous ne désirez **pas** donner.

Si vous imprimez le formulaire en ligne, veuillez utiliser du papier blanc seulement. Après avoir rempli et signé le formulaire, veuillez le retourner à votre bureau de ServiceOntario (service de carte Santé), à votre bureau de l'Assurance-santé ou à votre centre de liaison.

Vous pouvez modifier ou retirer votre consentement en tout temps en visitant votre bureau de ServiceOntario (service de carte Santé), votre bureau de l'Assurance-santé, votre centre de liaison ou en faisant parvenir les changements par la poste à l'adresse ci-dessous. Veuillez indiquer votre numéro de carte, votre nom, votre date de naissance et votre adresse.

Consentement au don d'organes
ServiceOntario
C.P. 48
Kingston (Ontario) K7L 5J3

Lorsque vous inscrivez votre consentement au don :

- Si vous avez une carte Santé avec photo, vous recevrez une nouvelle carte. Elle sera identique à votre carte actuelle, à l'exception :
  - du nouveau « code de version de carte » (deux lettres suivant votre numéro d'Assurance-santé indiquant que cette carte est actuelle)
  - Les mots « donor / donneur » au verso de la carte
  - Un code au verso de la carte indiquant votre choix.
- Si vous avez une carte Santé rouge et blanche, vous ne recevrez pas une nouvelle carte. Vous recevrez un avis confirmant que les données ont été mises à jour. Vous recevrez également un autocollant portant les mots « donor / donneur » que vous collerez au verso de votre carte Santé. … /2

Vous pouvez inscrire votre consentement en tout temps lorsque :

- vous vous inscrivez à l'Assurance-santé pour la première fois
- vous recevez une nouvelle carte (si vous avez perdu ou endommagé votre carte)
- vous renouvelez votre carte
- vous modifiez des renseignements figurant sur votre carte

Même si vous n'avez aucune autre raison de communiquer avec le ministère, vous pouvez toujours inscrire votre consentement en tout temps. Ces renseignements sont stockés dans la base de données du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD).

Au nom du MSSLD, ServiceOntario utilisera et divulguera vos renseignements sur le don d'organes au moment approprié au Réseau Trillium pour le don de vie, l'agence responsable du don d'organes et de tissus en Ontario, uniquement aux fins de s'assurer que vos renseignements sur le don sont connus.

Il est important que vous communiquiez vos souhaits à votre famille pour vous assurer que votre décision est connue afin que les membres de votre famille puissent en informer votre équipe de soins de santé.

Pour obtenir des réponses à vos questions concernant le processus du don d'organes et de tissus en Ontario ou pour en apprendre davantage sur le sujet, visitez www.giftoflife.on.ca ou composez le 1 800 263-2833.

Renseignements sur les services et les ressources en santé :
www.health.gov.on.ca

Conseils pratiques et renseignements faciles à comprendre sur la santé :
www.santeontario.com

Renseignements généraux sur les soins de santé :
Ligne INFO
1 866 532-3161
(sans frais en Ontario seulement)
ATS : 1 800 387-5559
Heures d'ouverture : 8 h 30 à 17 h 00

Renseignements immédiats sur la santé :
Télésanté Ontario
1 866 797-0000
ATS : 1 866 797-0007
Heures d'ouverture :
Service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Direction de l'inscription et des demandes de règlement
N° de catalogue : 014136